

DÉCISION DU MAIRE

N° 22 / 134

Direction commande publique

Réf. SC/PA/LC/SP

Marché N° PA 20/042-03

**Avenant n° 2 au lot n° 3
« COUVERTURE - BARDAGE » du
marché n°20/042 relatif aux travaux
d'extension et de restructuration des
multi-accueils Jean-Paul Langumier et
les Ecureuils à Montgeron**

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU le code de la commande publique et notamment son article R.2194-8,

Vu la délibération n° 22/037 du Conseil municipal en date 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU la décision du maire n° 21/054, notifiée le 28/06/2021, laquelle autorise la signature du marché n°20/042-03 relatif aux « travaux d'extension et de restructuration des multi-accueils Jean-Paul Langumier et les Ecureuils à Montgeron », lot n°3 « Couverture - Bardage » avec la société THERMOSANI (77170 - SERVON) pour un montant global et forfaitaire de 168 638.13€ H.T., soit 202 365.76€ T.T.C (montant global et forfaitaire de l'offre de base 189 419.51€ T.T.C., de la PSE 1 de 8 139€ T.T.C. et de la PSE 2 de 4 806.65€ T.T.C.),

VU la décision du maire n° 22/101, notifiée le 22/08/2022, laquelle autorise la signature de l'avenant n° 1 du marché n°20/042-03 relatif aux « travaux d'extension et de restructuration des multi-accueils Jean-Paul Langumier et les Ecureuils à Montgeron » avec la société THERMOSANI (77170 - SERVON) pour un montant global et forfaitaire de 196 149.01€ H.T., soit 235 402.81€ T.T.C.,

CONSIDERANT la nécessité de passer un avenant à ce marché ayant pour objet :

- De prolonger la date de réception des travaux au 10 novembre 2022, initialement prévue le 28 mars 2022.

D E C I D E

- Article 1** De passer avec :
- THERMOSANI (77170 – SERVON), un avenant n° 2 au marché de travaux n°20/042-03 relatif aux « travaux d’extension et de restructuration des multi-accueils Jean-Paul Langumier et les Ecureuils à Montgeron », lot n°3 « Couverture - Bardage ».
- Article 2** La date de réception des travaux est arrêté au 10 novembre 2022.
- Article 3** L’avenant n° 2 n’introduit aucune incidence financière.
- Article 4** L’avenant prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire.
- Article 5 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l’exécution de cette décision qui sera transmise à Mr le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 6 :** La présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 11 OCT 2022


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d’Île-de-France



Publication sous forme électronique sur <https://www.montgeron.fr/>